



Fiches de paie garants introuvables

Par **sims**, le **21/05/2013 à 20:09**

Bonjour,
Je me heurte à un petit problème: je vais emménager avec ma conjointe et mes parents se portant garant, il se trouve qu'il manque les fiches de paies de ma mère, qui ne les retrouve plus...
Etant donné que les garants doivent toucher 2.5x le loyer, que mon père à lui seul satisfait à cette condition, pourquoi ne pas fournir les fiches de paie de ma mère m'empêcherait (apparemment) de signer le bail? Ça me paraît complètement aberrant...
Merci pour vos éclaircissements :)

Par **Lag0**, le **22/05/2013 à 08:04**

Bonjour,
C'est le bailleur qui impose ses critères.
C'est lui qui décide s'il veut une ou plusieurs personnes caution et quels documents il veut, tant que ces documents sont autorisés (ce qui est le cas des fiches de paie).
Ensuite, vous acceptez et fournissez les documents, ou vous pouvez refuser et chercher un autre logement.

Par **amajuris**, le **22/05/2013 à 10:17**

bjr, nvotre bailleur préfère avoir 2 personnes garantes qu'une seule.
les fiches de paie doivent se garder la vie durant.

Par **Boud**, le **22/05/2013 à 19:06**

Bonsoir,

Si votre mère a conservé la dernière fiche de paye, conseillez au bailleur de consulter le cumul en bas de la fiche de salaire. Il peut bien évidemment refuser d'entendre raison, ce qui serait absurde mais rien ne l'obligerait à vous louer l'appartement s'il considère que ce n'est pas suffisant.

J'imagine que votre conjointe et vous même travaillez?